

AVIS PUBLIC

REGLEMENT RGCA19-10-0011 SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE MONTRÉAL-NORD

AVIS est par les présentes donné qu'à une séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra **le lundi 4 décembre 2023 à 19 h, au Pavillon Henri Bourassa, 6100 rue Pascal, à Montréal-Nord**, sera présenté pour adoption par le conseil d'arrondissement, le projet de règlement mentionné en rubrique et dont copie a été déposée en même temps que l'avis de motion lors de la séance ordinaire tenue le lundi 6 novembre 2023.

Ce projet de règlement prévoit que :

- La rémunération versée au président suppléant du comité consultatif d'urbanisme est de 180 \$ par séance à laquelle il préside. Le procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme présidée par le président suppléant devra indiquer sa présence;
- La rémunération annuelle de base des conseillers d'arrondissement et celle du président du comité consultatif d'urbanisme sont mises à jour en incluant l'indexation 2023;
- Ce règlement a effet depuis le 1er janvier 2023.

Ce projet de règlement est déposé au bureau de la secrétaire d'arrondissement situé au 4243, rue de Charleroi, à Montréal-Nord, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

DONNÉ À MONTRÉAL,
Arrondissement de Montréal-Nord, ce 7 novembre 2023

Le secrétaire d'arrondissement

Marc-Aurèle Aplogan